



## **Les Notions de la Corpo**

Chers étudiants, ça y est, le semestre touche à sa fin. Mais pour bien profiter de l'été et éviter les rattrapages, la case des partiels semble inévitable !

Depuis maintenant 85 ans la Corpo Assas accompagne les étudiants dans tous les domaines de la vie universitaire, et pour la première fois cette année vous propose des fiches notions, ces fiches sont écrites par nos membres dans le but de favoriser l'entraide étudiants ainsi que de vous aider dans l'apprentissage de certaines notions clés d'une matière, sans reprendre le cours du professeur.

Effectivement, ces fiches sont là pour vous orienter, elles sont faites par des étudiants et ne sont en aucun cas un substitut à ce qui a été enseigné en TD ou en cours car elles ne se basent que sur les recherches et l'apprentissage personnelles de nos membres.

Si jamais il vous venait des questions, n'hésitez pas à nous envoyer un message sur la page Facebook Corpo Assas ou à contacter Iris de Laporte, Apolline Thevaux, Pauline Deslandes et Erykah Il

➤ **Comment valider votre année ?** Pour les L1 :

Il faut tout d'abord rappeler que toutes vos notes se compensent. Pour valider de la manière la plus simple votre année, il vous faut valider vos blocs de matières fondamentales mais aussi vos blocs de matières complémentaires. Cependant, le calcul peut s'avérer plus complexe...

Chaque fin de semestre est marquée par des examens qui constituent l'épine dorsale de la validation de votre année. Bon nombre d'autres possibilités vous sont proposées pour engranger un maximum de points et limiter ainsi l'impact de vos partiels. Chacun de vos chargés de TD va vous attribuer une note sur 20 à l'issue du semestre. Vos TD de matières fondamentales comptent donc autant que l'examen écrit, lui aussi noté sur 20. Cet examen s'effectue en 3h et nécessite un exercice de rédaction. Sur un semestre, une matière fondamentale peut donc vous rapporter jusqu'à 40 points. Seuls 20 points sont nécessaires à la validation de la matière. Pour valider votre bloc de fondamentales, il vous faut donc obtenir 40 points en additionnant vos notes de TD et vos notes aux partiels. Si toutefois vous n'obtenez pas ces 40 points, vous repasserez en septembre,

lors de la session de rattrapage, la ou les matières que vous n'auriez pas validée(s).

**Attention** : le passage par septembre annule votre note de TD obtenue dans la matière. Pour les L2 :

Le principe est similaire, à la différence qu'il y a plus de matières fondamentales et plus de matières complémentaires.

Conclusion simple : travailler toutes les matières un minimum en mettant l'accent sur les TD et les matières fondamentales (les plus gros coefficients) vous permettra de maximiser vos chances de valider votre année du premier coup et ainsi éviter l'écueil des rattrapages de septembre.

➤ Système de compensation et session de septembre

Si, au sein même des unités d'enseignement, les matières se compensent, les blocs peuvent aussi se

compenser entre eux à la fin de l'année. Ainsi, si vous obtenez une moyenne générale sur l'année de 10/20, votre passage est assuré.

En cas d'échec lors des sessions de janvier et de juin, une seconde chance vous est offerte en septembre.

**Attention**, contrairement aux idées reçues, les rattrapages ne sont pas plus faciles, ils sont connus pour être notés plus sévèrement. Toutes les matières des blocs non validés où vous n'avez pas eu la moyenne sont à repasser. S'il s'agit d'une matière à TD, la note de TD est annulée (même si vous avez été défaillant), de sorte que la note obtenue en septembre compte double (8/20 revient à 16/40). Les points d'avance acquis lors de l'année (points au-dessus de la moyenne lors de la validation d'un bloc) sont valables après les rattrapages et permettent donc la compensation finale comme décrite précédemment.

A noter que le jury peut vous accorder quelques points pour l'obtention de votre année, notamment dans le cas d'un étudiant sérieux en TD... A bon entendeur !

Pour les L1, le passage en deuxième année peut aussi se faire en conditionnel, pour cela il vous faut valider les deux unités d'enseignement fondamental et une unité d'enseignement complémentaire tout en sachant que l'autre unité complémentaire sera à repasser en L2.



# L'État : notion et organisation

## Notion:

-> L'État est composé :

- **Territoire** : espace géographique défini, limité, identifié au sein duquel s'exerce le pouvoir de l'État.
- **Population** : personnes physiques soumises à autorité de l'État et qui sont liées par un lien juridique : la **nationalité** qui nous identifie.
- **Puissance publique** : l'exercice de l'autorité de l'État sur le territoire et sur la population qui le constitue. Elle est composée d'un pouvoir de coercition et d'un pouvoir de protection.

**Identité étatique** : principe de **continuité** de l'État et de **permanence** du droit de l'État, il est **souverain** et a le **monopole de la contrainte légitime**.

-> Une **nation** est composée des composantes d'un État à quoi on ajoute la **volonté collective** de vivre ensemble.

## Organisation :

Il existe 3 formes d'État :

- **État unitaire** : Entité géographique unique sur laquelle s'exerce un seul pouvoir politique. Le droit de l'État est le même sur l'ensemble du territoire
  - **État unitaire décentralisé** : c'est un État unitaire organisé selon deux principes :
    - **Déconcentration** : L'État central confie des compétences dans certaines conditions et certaines limites à des autorités **nommés** par l'État central (= les préfets en France) pour exercer des attributions administratives au nom de l'État central.
    - **Décentralisation** : L'État central confie des compétences dans certaines conditions et limites à des autorités locales, en général **élus** par la population locale dans un territoire donné. *Exemple : le maire et le conseil municipal.*
- **État fédéral** : résulte d'une **association d'États préexistant contigu**, c'est-à-dire les états fédérés qui se sont associés pour fonder un État fédéral. Accepte une autorité commune celle de l'État fédéral. Cet État se base sur deux principes : **principe de participation et principe d'autonomie institutionnelle**.
  - **Confédération** : fondée sur un traité. Existence d'une diète composée de représentants des États participant. Absence d'exécutif confédéral : décision prise par la diète.
  - **Fédération** : fondée sur une constitution qui prévoit un bicamérisme, une assemblée représentant les États fédérés et l'une représentant l'ensemble de la population de l'État fédéral.
    - **Distinction** : les états fédérés exercent des compétences étatiques majeure et l'état fédéral exerce des compétences résiduelles.
    - **Superposition** : on superpose deux ordres juridiques : un ordre juridique fédéral superposé à l'ordre juridique de chacun des états.
- **État régional** : il reconnaît une **large autonomie locale** à des entités géographique au sein d'un État qui formellement demeure un état unitaire.
  - **Autonomie inscrite et reconnue** dans la Constitution.
  - **Pouvoir normatif autonome** au niveau des régions : dualité du pouvoir législatif.
  - **Autonomie asymétrique** selon le particularisme.
  - **Absence de chambre du parlement** qui représente les régions.